



VILLENEUVE-LOUBET, LE 21 JUL. 2022

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
CS 90099
06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN BRETEL

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

Arrêté S.D.I.S. N° 225783

fixant la liste des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes aptes aux hélitreuillages des hélicoptères de la sécurité civile pour l'année 2022

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité Civile;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2006-220 du 23 février 2006 relatif à l'emploi des projecteurs hypodermiques ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté SDIS N° 220006 portant inscription sur liste d'habilitation départementale des médecins sapeurs-pompiers volontaires urgentistes participant à la garde médicale hélicoptère de la base hélicoptère sécurité civile de Cannes en date du 10 janvier 2022 ;

VU l'avis du conseiller technique départemental de la section opérationnelle spécialisées « nautique » en date du 31 décembre 2021 ;

VU l'avis du conseiller technique départemental par intérim du groupe montagne sapeurs-pompiers en date du 31 décembre 2021 ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle aux hélitreuillages des hélicoptères de la sécurité civile pour l'année 2022 les sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté SDIS n° 221049 du 10 mars 2022 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,


Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2022

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Secouristes hélicoptères des hélicoptères de la sécurité civile

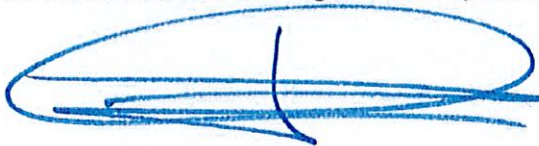
MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
466	Ltn	AUVARO	Didier	Montagne
467	Cdt	AUVARO	Philippe	Montagne
8931	Adc	BATUT	Frédéric	Montagne
8653	Exp	CHOLLET	François	Montagne
3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Montagne
7252	Adc	MATTEOLI	David	Montagne
9309	Adc	ROULAND	Thomas	Montagne
2404	Ltn	SAPET	Éric	Montagne
8568	Ltn	AGUILERA	Jean-Charles	Montagne
11031	Sch	FRION	Jonathan	Montagne
6490	Adc	LUIGI	Romain	Montagne
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Montagne
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Montagne
11629	Sch	FAIOLA	Julien	Montagne
10566	Sch	FLORINO	Gilles	Montagne
7674	Adj	MAURANDI	Loïs	Montagne
8182	Sch	PLANEL	Nicolas	Montagne
9220	Sch	SAUVY	Mathieu	Montagne
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Montagne
8564	Ltn	DUPONT	Emmanuel	Nautique
8023	Adc	RONZIER	Frédéric	Nautique

4936	Adc	SAES	Thierry	Nautique
6945	Adc	BANI	Yoann	Nautique
8374	Adc	BERTRON	Patrice	Nautique
4579	Adc	COPPOLA	Stéphane	Nautique
5749	Ltn	DRAUSSIN	Fabien	Nautique
10324	Cch	DUPAS	David	Nautique
7816	Adc	GAZZOLA	Sébastien	Nautique
5208	Ltn	MAURIN	Gilles	Nautique
8389	Ltn	PATORET	Frédéric	Nautique
4558	Adc	REMOND	David	Nautique

8393	MCN	BOISSIER	Nicolas	Médecin
11598	MCN	BOUSREZ	Romain	Médecin
12053	MCN	CATINEAU	Jean	Médecin
16436	MCN	COLOMBO	Pierre	Médecin
17304	MCN	DESECURES	Florent	Médecin
12050	MCN	DEVELEY	Benoit	Médecin
13668	MCN	DUPEYRAT	Jean-Sébastien	Médecin
14365	MCN	FRAIMOUT	Nicolas	Médecin
8830	MCN	HILLAIRET	Philippe	Médecin
16090	MCN	LANOUX	Thomas	Médecin
8745	MLC	LANTELME BERNARD	Sandra	Médecin
15373	MCN	MACCHI	Marc-Alexis	Médecin
10004	MCN	MENADE	Ruyade	Médecin
14557	MCN	RIQUE	Thomas	Médecin
11285	MCN	VALOUR	Cédric	Médecin

Liste d'aptitude arrêtée à 47 sapeurs-pompiers le 1^{er} juillet 2022

Le chef du service de l'organisation opérationnelle



Cdt Jean-Christophe DELBASSÉE-LEFLON



